



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 257 800 193 000 27

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2014

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2014 À 9h30

Date de convocation : 9 septembre 2014	Membres présents : 33
Nombre de délégués en exercice : 49	Nombre de pouvoirs : 0
	Nombre total de votes : 33

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept septembre à neuf heures trente, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIDOMPE – Route des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Samuel BLONDEAU		X
AUTOUILLET	Étienne BANCAL	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Pierre BEHERAY	X	
BÉHOUST	Guy PELISSIER	X	
BEYNES	Gilles HOCQUET		X
BOISSY-SANS-AVOIR	Patrice COSNEAU	X	
C.A. MAGNY-LES-HAMEAUX ÉLANCOURT	Bertrand HOUILLON		X
C.A. MAGNY-LES-HAMEAUX ÉLANCOURT	Martine LETOUBLON	X	
FLÉXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Caroline LOUART		X
GAMBAIS	Marie-Thérèse BOBBIO		X
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Anne COMBE	X	

LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Michel ROULAND	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Catherine LAPLAGNE	X	
LE PERRAY-EN-YVELINES	Charles VIETTE	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean-Jacques BILLOUE	X	
LES ESSARTS-LE-ROI	Philippe GAULTIER		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX	X	
MARCQ	Laurent RUEL		X
MAREIL-LE-GUYON	Émilie COURTAIS		X
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ	X	
MAULETTE	Éric TONDU		X
MÉRÉ	Michel MERCIER		X
MILLEMONT	Simone CARTIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON		X
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Alain COQUER	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANNIN		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Olivier HÄNEL	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE	X	
TACOIGNIÈRES	Jean-Jacques MANSAT	X	
THOIRY	Alain PETIT		X
VICQ	Damien HERMAN	X	
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	Jacky BARBÉ	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Frédéric GUINEPAIN	X	

Monsieur Christian LORINQUER, représentant la Commune de GARANCIÈRES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

ONT ÉTÉ ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

1 – Le compte rendu de la séance du 20 mai 2014

2 – Adoption du Règlement Intérieur du SIRYAE

3 – Poursuite de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour les captages de Rosay

Considérant la nécessité pour le Comité Syndical de se positionner sur la poursuite de la procédure de DUP des captages de Rosay,

Le Comité Syndical décide :

- De poursuivre la procédure de DUP des périmètres de protection des captages de Rosay.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

4 – Changement des montants des indemnités de fonctions du Président et des deux Vice-Présidents du SIRYAE

Considérant que l'adhésion de la commune du Mesnil-Saint-Denis porte le nombre d'habitants sur le territoire syndical (49 communes) à 104 132 selon le recensement de 2010,

Considérant qu'il en résulte que ces indemnités doivent être calculées ainsi que suit, à compter du 3 juillet 2014,

Le Comité Syndical décide :

- De fixer les indemnités de fonction du Président comme suit :

Taux	Montant annuel brut
35,44 %	16 166,88 €

- De fixer les indemnités de fonction des deux Vice-Présidents comme suit :

Taux	Montant annuel brut
17,72 %	8 083,44 €

5 – Décision Modificative n°1

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'au vu des modifications des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents, il convient de modifier certains articles du Budget Primitif 2014 en section d'exploitation,

Le Comité Syndical décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du Budget 2014 du SIRYAE comme suit :

Section d'Exploitation - Dépenses

Crédits à ouvrir chapitre 012		Crédits à réduire chapitre 022
Article 6218	+ 500 €	- 500 €
Crédits à ouvrir chapitre 65		
Article 6533	+ 300 €	- 300 €
Article 6534	+ 4 200 €	- 4 200 €

6 – Convention d'occupation du domaine public avec le Centre Hospitalier de Versailles pour son matériel de transmission hertzien

Considérant la nécessité de formaliser l'occupation du domaine public par le Centre Hospitalier de Versailles pour son matériel de transmission hertzien servant au Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU),

Le Comité Syndical décide :

- D'accepter les termes de la convention relative à l'occupation du domaine public avec le Centre Hospitalier de Versailles, Hôpital André Mignot, 177 rue de Versailles 78150 LE CHESNAY pour son matériel de transmission hertzien.
- D'autoriser Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

7 – Modification du programme de travaux 2014 inscrit au Budget Primitif 2014

Considérant l'annulation des travaux prévus sur la commune de Milon-la-chapelle - Hameau de Romainville pour un montant de 26 888,15 € H.T. et sur la commune de Villiers-le-Mahieu - rue Normande pour un montant de 59 085,50 € H.T.,

Considérant la nécessité de substituer à ces opérations les travaux sur la commune de Marcq - Grande Rue pour un montant de 85 498,13 € H.T. et que le coût de ces travaux s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire prévue pour le programme de travaux 2014,

Le Comité Syndical décide :

- L'adoption de ces modifications.
- La signature d'un avenant au marché de travaux 2014 avec le groupement SOGEA Ile de France Hydraulique / SAUR.

Le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIRYAE pour l'exercice 2013 sont présentés aux membres du Comité.

Ces rapports doivent permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître, de manière précise, les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu, un exemplaire de chaque rapport sera transmis à chaque maire des Communes du SIRYAE, pour information et affichage.

Le Comité décide d'adopter ces rapports qui seront adressés à chaque commune adhérente du SIRYAE.

10 – Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'ARS – Année 2013

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS.

Ce rapport doit être présenté au Comité Syndical, il a été transmis par l'ARS aux communes de plus de 3 500 habitants pour publication dans leur recueil des actes administratifs.

Le Comité prend acte de ce rapport.

11 – Informations du Président

Le Président informe les membres du Comité des décisions prises depuis la dernière réunion :

Décision n°2014-28 : Signature d'une transaction avec la société TSM dans le cadre du contentieux relatif au Château d'eau des Essarts-le-Roi. Signature d'une transaction afin de mettre un terme au différend opposant le SIRYAE à la société TSM relatif au château d'eau des Essarts-le-Roi.

Décision n°2014-29 : Avenant n°1 au contrat d'affermage de 2013. Signature d'un avenant afin de formaliser la modification du périmètre d'affermage suite à l'intégration de la commune du Mesnil-Saint-Denis.

Décision n°2014-30 : Attribution d'un Marché à Procédure Adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux portant sur la mise en œuvre de filières de décarbonatation des eaux mises en distribution par le SIRYAE. Le marché a été attribué à la société Naldéo, sise 2 boulevard Vauban 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX – pour une rémunération de :

- 26 400 euros TTC pour la tranche ferme
- 76 800 euros TTC pour la tranche conditionnelle n° 1
- 60 600 euros TTC pour la tranche conditionnelle n° 2
- 79 800 euros TTC pour la tranche conditionnelle n° 3

Décision n°2014-31 : Vente d'un terrain avec station de pompage au lieudit "La Croix Rouge" à Gambais à Monsieur DUCHEMIN. Vente de la parcelle d'assiette cadastrée ZH31 pour une contenance de 580 m² et sa station de pompage à Monsieur Philippe DUCHEMIN pour la somme de 4 000 € conformément à l'estimation des services fiscaux.

12 – Compte-rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2011	
Galluis – Forage	DCE en cours

PROGRAMME 2012	
Lévis-Saint-Nom Chemin des Marchais	LYONNAISE DES EAUX – 3 branchements particuliers à modifier, programmés en septembre 2014

PROGRAMME 2013	
Garancières Rue du Moulinet	LYONNAISE DES EAUX - piquetage réalisé le 19/02/2014, travaux programmés en octobre 2014
DUP - Mareil-sur-Mauldre Usine des Bîmes	Travaux de serrurerie : à programmer automne 2014

PROGRAMME 2014	
Montfort l'Amaury Rue de Paris	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés
Richebourg Route de Bazainville	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - à programmer
Vicq Rue de la Mairie	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux programmés fin octobre 2014
Prunay le Temple Rue de la Rolanderie	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - à programmer
Le Tremblay sur Mauldre Champs Loiseau	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux programmés en octobre 2014
Osmoy Chemin des Vergognes	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - à programmer
Orgerus Rue de la Paix	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux en cours

13 – Questions diverses

Néant

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h20.

Le Président
Guy PÉLISSIER



Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.